

## REUNION DU 26 AOUT 2008

L'An Deux Mille Huit, le vingt six août,

Sur convocation du 12 juin 2008, le Conseil Municipal de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS s'est réuni le 24 Juin 2008 à 18 h 15 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU J.L., Maire.

L'An Deux Mille Huit, le vingt six août,

Sur convocation du 18 août 2008, le Conseil Municipal de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS s'est réuni le 26 août 2008 à 18 h 15 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU J.L., Maire.

**ETAIENT PRESENTS** :MMES ET MM EYRAUD, SORLUT, MENADIER, ROUSSEAU, GALINET, CHARLES, BOUYER, CAZAJOUS, DUBOIS, FORRLER, GORET, GUEGAND, MEMBRUT, PARAGE, PEDELMAS, PETROWISTE, ROUMEGOUS

**ABSENTS REPRESENTES** : M GERMAIN (représenté par Monsieur le Maire)  
Mme LANDE (représenté par Madame EYRAUD))  
M POITOU (représenté par Monsieur SORLUT)  
M ROUMILHAC (représenté par Madame GUEGAND)

**ABSENT EXCUSE** : MM BERBUDEAU,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PETROWISTE Christiane

Monsieur le Maire rappelle que du fait des élections des délégués pour les sénatoriales et donc d'un conseil municipal exceptionnel le vendredi 27 juin, le Conseil doit approuver les comptes-rendus des 24 et 27 juin 2008.

Les deux comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

*18 h 25 Arrivée de Melle ROUMEGOUS Caroline et de M CHARLES Laurent.*

Monsieur le Maire propose aux élus d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

Modification de la définition de l'intérêt communautaire en vue d'intégrer deux nouvelles voies d'intérêts communautaires.

Décision modificative sur le budget du Port du Chapus.

Décision modificative sur le budget du Port de Mérignac.

Inscription de biens de faible valeur.

Suppression des régies du tennis et du photocopieur.

Demande de subvention exceptionnelle de la part du Comité des fêtes.

Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité de l'eau.

**VOTE : Pour unanimité**

## **1 – Modification des statuts du Syndicat Informatique**

La représentation des collectivités au sein du comité syndical du Syndicat Informatique se fait par un délégué.

Etant donné les contraintes d'agenda qui peuvent empêcher le délégué d'être présent lors des Comités Syndicaux, les statuts du Syndicat Informatique ont été modifiés à l'occasion du Comité du 28 mai 2008 afin d'instaurer la désignation de deux délégués suppléants.

Il est proposé aux membres de l'assemblée de valider les nouveaux statuts du Syndicat Informatique.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Informatique permettant la désignation de deux délégués suppléants.

**VOTE : Pour à l'unanimité**

## **2 – Indemnité de conseil et de budgets allouées au comptable du Trésor**

Vu l'article 97 de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par la commune pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateur du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

DECIDE de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

DIT que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Alain Riché, receveur municipal.

DECIDE de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

**VOTE : Pour à l'unanimité**

## **3 – Mise en place des astreintes pour les jours fériés**

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001,  
Vu le décret 2002-542 du 19 mai 2005  
Vu le décret n°2002-147 du 7 février 2002,  
Vu l'arrêté du 7 février 2002,  
Vu le décret n°2003-363 du 15 avril 2003,  
Vu l'arrêté du 24 août 2006,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

APPROUVE la mise en place, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008, de périodes d'astreintes pour les agents des services techniques.

DIT que les astreintes concernent les jours fériés de la fermeture du service technique à l'ouverture du service technique.

DIT qu'une indemnité d'astreinte sera versée aux agents concernés conformément au cadre réglementaire. A titre d'information, cette indemnité est à la date de la délibération de 43.38 €.

**VOTE : Pour à l'unanimité**

#### **4 – Attribution de noms pour les futures voies du lotissement Pierre Large.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'attribuer des noms aux rues du lotissement Pierre Large ainsi qu'à l'ancienne voie ferrée.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE de nommer les rues du lotissement Pierre Large comme suit :

Ancienne voie ferrée :	Rue Pierre Large
Première Rue du Lotissement (depuis la rue Battendier)	Rue des Pilets
Seconde Rue du Lotissement	Rue des Colverts
Entre la rue des Pilets et des Colverts	Rue des Sarcelles
Troisième rue du Lotissement	Rue des Milouins
Impasse donnant dans la rue des Colverts	Impasse des Souchets
Impasse donnant dans la rue des Milouins	Impasse des Siffleurs

**VOTE : Pour à l'unanimité**

#### **5 – Admissions en non valeur**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur le Trésorier Municipal et concernant l'impossibilité de recouvrer certaines créances.

Les élus décident de surseoir à statuer pour la demande concernant BILLARD Christophe pour un montant de 575.70 € en attendant de vérifier sa situation auprès de son employeur.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

ACCEPTTE l'admission en non valeur des créances suivantes :

<b>TITRE</b>	<b>DEBITEUR</b>	<b>MONTANT</b>
2006 – 354	LE FLOCH Soazig	47.40 €
2006 – 182	GUYOMARD Yann	4.00 €
2006 – 290	POULARD Géry	0.30 €
2004 – 483	ROC ECLERC	10.00 €
2004 – 484	ROC ECLERC	10.00 €
2004 – 609	ROC ECLERC	10.00 €
2005 – 170	ROC ECLERC	10.20 €
2005 – 194	ROC ECLERC	10.20 €
2006 – 519	ROC ECLERC	10.40 €
2007 – 529	ROC ECLERC	10.40 €
	<b>TOTAL</b>	<b>122.90 €</b>

**VOTE : Pour à l'unanimité**

### **6 – Décisions modificatives sur le budget communal**

Monsieur le Maire explique les raisons de cette décision modificative. En premier lieu, il s'agit de rouvrir l'opération « n°200502 4<sup>ème</sup> Classe maternelle » afin de faire face à un solde de facture de Bureau Véritas. Les modifications suivantes sont des opérations d'ordre budgétaire, qui n'ont pas d'impact sur la trésorerie et qui sont purement comptables. Elles concernent des transferts de compte à compte d'une part et l'amortissement de la participation versée à Habitat 17 pour la réalisation de la rue Camille Goupil.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE la décision modificative suivante sur le budget communal :

<b>REFERENCES</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
Dépenses : Op 200502 – 2313	Bureau Véritas – Op 4 <sup>ème</sup> classe maternelle	740.00 €
Dépenses : 020	Dépenses Imprévues	- 740.00 €
Recettes : 2033 - 041	Transfert au chapitre 21	1 997.07 €
Dépenses : 21538 – 041	Transfert au chapitre 21	155.96 €
Dépenses : 2313 – 041	Transfert au chapitre 23	445.44 €
Dépenses : 2151 – 041	Transfert au chapitre 21	723.18 €
Dépenses : 21318 – 041	Transfert au chapitre 21	410.71 €
Dépenses : 2111 – 041	Transfert au chapitre 21	261.78 €
Recettes : 2804164 – 040	Amortissement participation voirie Habitat 17	30 489.80 €
Dépenses : 6811 – 042	Amortissement participation voirie Habitat 17	30 489.80 €
Recettes : 021	Virement	- 30 489.80 €
Dépenses : 023	Virement	- 30 489.80 €

**VOTE : Pour à l'unanimité**

### **7 – Modification de la définition de l'intérêt communautaire en vue d'intégrer deux nouvelles voies d'intérêts communautaires.**

Parmi les compétences optionnelles de la communauté de communes figure celle relative à la « création ou à l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire » et à ce titre ont été classées d'intérêt communautaire :

- les voies des zones d'activités économiques figurant dans le tableau annexé,
- les voies d'accès aux équipements communautaires figurant dans le tableau annexé,
- les itinéraires cyclables pour les liaisons intercommunales.

Or, suite à la construction de la déchetterie « La Madeleine » sur la commune de Le Gua, il y a lieu d'intégrer deux nouvelles voies.

Considérant l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'arrêté préfectoral du 16 août 2006 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du Bassin de Marennes,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes du 2 juillet 2008, décidant de se prononcer favorablement sur l'intégration de deux nouvelles voies à l'inventaire des voiries recensées d'intérêt communautaire, à savoir :

- voirie communale n°3 entre les voies départementales n°131 et n°728 sur la commune de Le Gua,
- chemin rural dit « de la Madeleine à Cadeuil » sur la commune de Saint Sornin.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE d'accepter la modification de la définition de l'intérêt communautaire relatif aux statuts de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et d'intégrer à l'inventaire des voiries recensées d'intérêt communautaire :

- la voirie communale n°3 entre les voies départementales n°131 et n° 728 sur la commune de Le Gua,
- le chemin rural dit « de la Madeleine à Cadeuil » sur la commune de Saint Sornin.

**VOTE : Pour à l'unanimité**

## **8 – Décision modificative sur le budget du Port du Chapus**

Cette décision modificative concerne un réajustement sur l'opération de dragage du port du Chapus. Le montant des travaux réalisés a été plus important que prévu. La subvention couvrant le dragage est donc également revue à la hausse.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

REFERENCES	LIBELLE	MONTANT
Dépenses : 658	Dragage 2008	7 989.00 €
Dépenses : 654	Produits irrécouvrables	511.00 €
Dépenses : 022	Dépenses imprévues	1 800.00 €
Recettes : 7473	Subvention dragage	4 300.00 €
Recettes : 7582	Droits de stationnement	6 000.00 €

**VOTE : Pour à l'unanimité**

## **9 – Décision modificative sur le budget du Port de Mérignac**

Monsieur le Maire explique la raison de cette décision modificative qui doit permettre l'annulation d'un titre émis à tort pour un navire ayant été détruit.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

REFERENCES	LIBELLE	MONTANT
Dépenses :673	Annulation de titre	120.00 €
Dépenses 022	Dépenses imprévues	- 120.00 €

**VOTE : Pour à l'unanimité**

## **10 – Inscription de biens de faible valeur**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

APPROUVE l'inscription en investissement des biens de faible valeur suivants :

<b>REXEL</b>	<b>LAVE LINGE</b>	<b>326.92 € HT</b>
<b>CAMIF COLLECTIVITE</b>	<b>3 MONITEURS SAMSUNG</b>	<b>611.00 € HT</b>
<b>ESPACE MEDIA</b>	<b>PACK 3G SFR</b>	<b>155.00 € HT</b>
<b>ESPACE MEDIA</b>	<b>ONDULEUR ELITE 2005</b>	<b>120.00 € HT</b>

**VOTE : Pour à l'unanimité**

## **11 – Suppression des régies du tennis et du photocopieur**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les régies du photocopieur ainsi que celle du tennis ne sont plus utilisées depuis plusieurs années. Les services de la trésorerie demandent à ce qu'elles soient supprimées.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

SUPPRIME les régies du photocopieur et du tennis.

AUTORISE Monsieur le Trésorier Municipal à engager toutes les opérations nécessaires à cette suppression de régies.

**VOTE : Pour à l'unanimité**

## **12 – Demande de subvention exceptionnelle de la part du Comité des fêtes**

Dans le cadre de l'organisation du nouvel an 2009, Madame la Présidente du Comité des Fêtes a adressé un courrier à Monsieur le Maire afin de solliciter une subvention exceptionnelle.

En effet, la salle des fêtes n'étant pas disponible à cette date, il convient pour le bon déroulement de la soirée de louer un plancher de danse. Cette location s'élève à 1 500 €.

Madame la Présidente précise que son association ne peut faire autrement et insiste sur le fait que cette demande reste exceptionnelle.

Monsieur MENADIER demande s'il serait possible d'obtenir le bilan financier du comité des fêtes en ce qui concerne le centenaire.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Comité des Fêtes de Bourcefranc – Le Chapus, dans le cadre de l'organisation du nouvel an 2009.

**Vote : Abstentions : 2 (Mme MEMBRUT et Mme PETROWISTE)**

**Pour : 20**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **13 – Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité de l'eau**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité de l'eau et notamment la partie assainissement individuel est à la disposition des élus. Il serait présenté au vote lors du Conseil Municipal de septembre.

### **14 – Motion de soutien à la profession ostréicole**

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter une motion de soutien à la profession ostréicole qui traverse une crise importante. A ce titre, Monsieur le Maire a été destinataire de courriers adressés par la plupart des professionnels de la commune. Il donne lecture de ce courrier.

Monsieur le Maire propose donc d'adresser un courrier à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Ministre afin que les dossiers de calamité agricole puissent être traités le plus rapidement possible. Les copies des courriers adressés par les professionnels seront adressées à Monsieur le Préfet sous couvert de la mairie.

### **Vote : Pour à l'unanimité**

### **15 – Le Sémaphore**

Monsieur le Maire propose d'organiser, dans le courant du mois de septembre, pour les nouveaux élus mais également pour ceux qui pourraient se rendre disponibles, une présentation du projet de la salle des fêtes. Par ailleurs, il informe les élus que les travaux ont repris après la période de fermeture des entreprises au mois d'août. La fin du chantier est prévue pour la fin mars 2009. L'architecte a confirmé que le bâtiment serait clos et couvert avant la fin de l'année.

16 – Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un bruit a couru selon lequel la mairie aurait expulsé une famille d'un logement communal pour y placer le fils d'une conseillère municipale. Il tient à préciser que cette information est totalement erronée et ne repose sur aucun fondement. En effet, les deux familles concernées ont été voisines pendant plusieurs mois, car le bâtiment situé à côté de la poste dispose de deux appartements.

La réalité est que dans le cadre des travaux de la salle des fêtes, une famille a été relogée par la commune car le logement communal qu'elle habitait s'est vu amputé d'une chambre qui se trouvait dans les combles de l'ancien office du tourisme. Ce logement est actuellement vide et en cours de rénovation et sera reloué dès le mois d'octobre mais avec seulement deux chambres.

Pour ce qui est du fils de la conseillère municipale, il a occupé le logement voisin pendant près de deux ans et a, aujourd'hui, quitté cet appartement pour un logement privé plus grand.

Monsieur le Maire demande donc aux élus, et notamment à la personne qui a colporté ces médisances, de bien vouloir s'informer auprès des services de la mairie afin de pouvoir apporter des réponses exactes face aux allégations mensongères de certain.

Madame EYRAUD remercie Monsieur le Maire pour son intervention qui rétablit la vérité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fermeture de la bourse aux habits de Bourcefranc. Monsieur MERGNY, dans un courrier adressé au Président du CCAS, indique que faute de relève parmi les chrétiens l'activité de l'association paroissiale de bienfaisance cesse à compter du 23 juillet 2008.

Monsieur MENADIER propose que l'on remercie par un courrier Monsieur MERGNY pour ses bons et loyaux services pendant 25 ans.

Madame EYRAUD suggère de faire un geste dans le cadre des vœux.

Madame GUEGAND dit que l'ancien cimetière nécessiterait d'être dés herbé.

Monsieur ROUSSEAU répond que cela a été fait, mais que le produit utilisé n'a pas eu d'effet. Un autre désherbant a été épandu depuis, et les herbes ont été détruites.

Monsieur CHARLES précise également que l'impasse dans la rue Gambetta nécessite un désherbage.

Madame CAZAJOUS demande s'il serait possible de disposer de photos du centenaire.

Monsieur le Maire répond qu'un DVD est en cours de réalisation pour le service communication de la mairie et que par ailleurs, la commission communication va étudier la faisabilité d'un numéro spécial du centenaire avec de nombreuses photos.

Madame CAZAJOUS demande le coût des festivités du centenaire.

Monsieur le Maire dit qu'un état est en cours de réalisation mais on peut dire que le coût va dépasser les 70 000 €. C'est un coût important, mais qu'on ne doit pas regretter puisque les festivités ont été réussies et unanimement saluées.

Madame CAZAJOUS indique que la rue de Peussefief est très passagère, et qu'il n'y a pas de ralentisseur. Les riverains demandent des ralentisseurs devant la rue des Ormes et des priorités à droite.

Monsieur le Maire répond qu'il est envisagé d'installer des ralentisseurs sur les axes importants. Les installations de la rue de la Sainceaudière sont efficaces. Il faut cependant se rappeler qu'au début les riverains avaient fait part de leur mécontentement à la mairie. Aujourd'hui tout le monde semble satisfait.

Monsieur SORLUT dit qu'il serait utile de rencontrer Monsieur ROUMEGOUS afin d'aborder avec lui le devenir des pompes à carburant.

Monsieur le Maire indique qu'il a pris un rendez-vous avec un exploitant et qu'une étude va être faite pour connaître les solutions techniques possibles et les coûts.

Monsieur BOUYER dit que si l'on peut avoir une solution il faut l'exploiter.

M MENADIER informe les élus que le vendredi 5 septembre entre 17h et 19h se tiendra le forum des associations. Les Conseillers municipaux sont donc invités à venir. Il demande de plus s'il ne serait pas utile de faire un pot pour remercier tous ceux qui ont participé au centenaire.

Monsieur le Maire répond qu'il est prévu de faire un pot de remerciement suite aux festivités du centenaire, mais que celui-ci serait programmé dans le courant du mois de septembre. En effet, c'est un peu trop court d'organiser ça d'ici le 5 septembre alors que de nombreuses personnes rentrent à peine de congés.

Monsieur MENADIER informe le Conseil qu'une commission tourisme se tiendra le mardi 9 septembre à 18 h 15 et que ce point sera abordé.

Monsieur SORLUT annonce que Monsieur MENADIER va être reçu chevalier du mérite maritime et lui adresse ses félicitations.